



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 1^{er} juin 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-029).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lalonde.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2020-06-086

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ratification d'embauche – Préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades

4.2 Démission – Conseillère en documentation

5. FINANCES

5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mai 2020

5.2 Programme d'aide à la voirie locale (PPA)

5.3 Prolongation – Réduction taux d'intérêt – Arrérages taxes municipales

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Adoption – Plan de sécurité civile de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades

6.2 Engagement et autorisation – Demande d'aide financière RÉCIM et entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services

7. SERVICES URBAINS

7.1 Annulation – Appel d'offres 2020-001-TP – Peinture du phare de Pointe-des-Cascades



No de résolution
ou annotation

7.2 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 et autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Réparation fissures à l'usine de filtration d'eau

7.3 Ratification ordre de changement et autorisation de paiement – Pompaaction inc. – Station d'eaux usées

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Autorisation signataire – Camping Québec

8.2 Annulation – Retard et intérêts des comptes de la bibliothèque Adrienne De Montigny-Clément

8.3 Ratification ordre de changement et autorisation de paiement – Groupe Sûreté inc. – Sécurité Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades

9. RÈGLEMENTS

9.1 Avis de motion – Règlement 199-2020 relatif aux animaux

9.2 Avis de motion – Règlement RMH numéro 330-4-02 modifiant le règlement RMH 330-4 relatif au stationnement

9.3 Adoption – Règlement 198-2020 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro RMH 399-4 (RMH 399-2020)

10. AFFAIRES DIVERSES

10.1 Demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ) – Traverses piétonnières

11. PAROLE AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-088

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT l'ouverture du camping de Pointe-des-Cascades pour les snowbirds et pour les usagers du camping de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la nécessité de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de bénéficier des services d'un préposé à l'entretien au camping de la municipalité;

CONSIDÉRANT la connaissance des lieux et du fonctionnement du camping par Monsieur Normand Proulx;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

2020-06-089

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Normand Proulx au poste temporaire occasionnel de préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades pour la saison estivale 2020;

DE FIXER le salaire horaire de Monsieur Normand Proulx à 19 \$ de l'heure;

D'AUTORISER le maire suppléant, Pierre Lalonde et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer le contrat de travail et tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉMISSION – CONSEILLÈRE EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 13-0028 a remis le 19 mai dernier sa démission à titre de conseillère en documentation pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée # 13-0028 à titre de conseillère en documentation de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, effective à compter du 19 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-090

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MAI 2020

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 182 912,11 \$, soit:

Chèques émis par la municipalité	113 004,15 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	45 605,98 \$
Salaires nets	24 301,98 \$
TOTAL	182 912,11 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.


Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

2020-06-091

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA)

CONSIDÉRANT les travaux de voirie prévus en 2020, soit des travaux de marquage de chaussée et d'amélioration de la qualité de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont devenus nécessaires et visent à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de nos voies publiques de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux de ces travaux sont estimés à près de 85 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE DEMANDER un budget de petite voirie locale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA) à la députée de Soulanges, Madame Marilynne Picard, pour effectuer les différents travaux sur nos chaussées;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-092

PROLONGATION – RÉDUCTION TAUX D'INTÉRÊT – ARRÉRAGES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-062 fixant à 0 % le taux d'intérêt et les pénalités applicables à toutes sommes dues sur les arrérages de taxes impayées depuis le 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette modification du taux d'intérêt et des pénalités applicables est valide jusqu'au 5 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 sont toujours d'actualité et affectent économiquement les citoyens de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE PROLONGER la résolution 2020-04-062;

DE FIXER à 0 % le taux d'intérêt et pénalité applicable à toutes sommes dues sur les arrérages de taxes impayées, et ce, jusqu'au prochain versement soit le 7 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-093

ADOPTION – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades depuis 2019;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la Municipalité dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence tel qu'exigé par le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (2018)*;

CONSIDÉRANT l'analyse faite à la présente assemblée;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-094

**ENGAGEMENT ET AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉCIM ET ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET
PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) vise la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de conclure une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la caserne De Lotbinière de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale d'une durée minimum de 20 ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville à Pointe-des-Cascades permettrait à Vaudreuil-Dorion d'accéder à une subvention pour la reconstruction de la caserne De Lotbinière dans le cadre du volet 2 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et la Ville de Vaudreuil-Dorion se déclarent satisfaites du projet d'entente nommé « Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services », datée du 24 février 2020 et qu'il sera respectivement soumis pour adoption au Conseil municipal de chacune des parties;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynksy,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme RÉCIM s'appliquant à elle;



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité s'engage, si une aide financière est obtenue pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée par le biais de sa quote-part annuelle dont les modalités de calcul sont définies à l'Entente;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés au projet si une aide financière est obtenue pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts, et ce, par le biais de sa quote-part annuelle dont les modalités de calcul sont définies à l'Entente;

QUE la Municipalité s'engage, si une aide financière est confirmée pour le projet, à signer l'« entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services » avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soit autorisée à présenter au MAMH, pour et au nom la Municipalité, les documents de demande d'aide financière pour la reconstruction de la caserne De Lotbinière dans le cadre du volet 2 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales et qu'elle soit autorisé à signer tout document nécessaire en lien avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-095

ANNULATION – APPEL D'OFFRES 2020-001-TP – PEINTURE DU PHARE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2020-001-TP pour la peinture du phare de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 mai dernier à 10 h 01;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait invité cinq entreprises à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour la réalisation des travaux s'élevait à 58 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Sabco	97 728, 75 \$
Constructions leader inc.	82 935, 88 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions déposées dépassent largement le montant des dépenses prévues par l'estimation des travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ANNULER l'appel d'offres 2020-001-TP;

DE REJETER la totalité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 2020-001-TP et de retourner ultérieurement en appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation
2020-06-096

**ADOPTION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES DENEXCO INC. –
RÉPARATION FISSURES À L'USINE DE FILTRATION D'EAU**

CONSIDÉRANT la résolution #2020-03-050 autorisant l'entreprise Les Entreprises Denexco inc. pour faire réparer des fissures à l'usine de filtration d'eau de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués pour mettre en place un pilastre de béton et asseoir la colonne d'acier dessus;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet ajout s'élève à 11 287, 68 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur Yvonick Houde, responsable du projet;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de Les Entreprises Denexco inc. pour un montant maximum de 11 287, 68 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer Les Entreprises Denexco inc. un montant maximal de 11 287, 68 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-412-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-097

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE
PAIEMENT – POMPACTION INC. – STATION D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-065 autorisant la dépense de 14 942,76 \$ incluant les taxes applicables pour le changement de la deuxième pompe à la station d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires ont été occasionnés par le ramassage de la pompe, l'installation de celle-ci et l'utilisation de machineries supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du contrat s'élève à 17 660, 84 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à payer à l'entreprise Pompaaction inc. un montant supplémentaire de 2 718,08 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-098

AUTORISATION SIGNATAIRE – CAMPING QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades assure la gestion du camping de Pointe-des-Cascades pour la saison estivale 2020;



No de résolution
ou annotation

2020-06-099

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'inscrire comme mandataire auprès de Camping Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser un employé de la Municipalité pour représenter la Municipalité et pour autoriser la signature de divers documents;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Anne-Marie Duval, à représenter la Municipalité auprès de Camping Québec et à signer tout document pertinent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ANNULATION – RETARD ET INTÉRÊTS DES COMPTES DE LA BIBLIOTHÈQUE ADRIENNE DE MONTIGNY-CLÉMENT

CONSIDÉRANT la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture précipitée de la bibliothèque Adrienne De Montigny-Clément en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE pour prévenir la sécurité des usagers et des employés de la bibliothèque, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a demandé de remettre à plus tard le retour des livres empruntés;

CONSIDÉRANT QUE les divers frais de retard et d'intérêts associés à cette fermeture doivent être annulés;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'annulation des frais de retard et des intérêts des divers comptes de la bibliothèque Adrienne De Montigny-Clément pour la période du 13 mars au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-100

RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE SÛRETÉ INC. – SÉCURITÉ MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-071 octroyant le contrat à la firme Groupe Sûreté inc. et autorisant la dépense de 15 000 \$ incluant les taxes applicables suite à la demande de soumissions pour la surveillance de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite aux problématiques survenues à la descente de bateaux et au parc de la pointe lors des dernières semaines;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une guérite pour contrôler l'accès aux citoyens et aux visiteurs de l'endroit;

CONSIDÉRANT QUE le coût supplémentaire prévue pour la présence de deux agents de sécurité à la guérite s'élève à environ 15 199,51 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des ajustements pour le prix du contrat et de pallier aux imprévus;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à
payer à l'entreprise Groupe Sûreté inc. un montant supplémentaire maximal
de 20 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-40-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-101

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 199-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de
Règlement 199-2020 relatif aux animaux est déposé et un avis de motion est
donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée
ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2020-06-102

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RMH NUMÉRO 330-04-02 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT RMH 330-4 RELATIF AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de
*Règlement RMH numéro 330-4-02 modifiant le règlement RMH 330-4 relatif
au stationnement* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller
Olivier Doyle à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance
subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2020-06-103

**ADOPTION – RÈGLEMENT 198-2020 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO RMH 399-4 (RMH 299-2020)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de faire des
règlements relatifs à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la
réglementation relative à la circulation;

CONSIDÉRANT QU'le projet de règlement relatif au présent règlement a été
déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du
6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal du
Québec ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de
règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
et résolu

D'ADOPTER le *Règlement 198-2020 remplaçant le règlement relatif à la
circulation numéro RMH 399-4 (RMH 399-2020)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-104

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) –
TRAVERSES PIÉTONNIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la route 338 scinde en deux la Municipalité du Village
de Pointe-des-Cascades et est utilisée à titre de connexion par les citoyens
pour se rendre de part et d'autre de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse permise dans cette zone est de 70 km/h et que les automobiles roulent très rapidement;

CONSIDÉRANT QU'aucun endroit n'est aménagé pour permettre aux piétons de traverser la route 338;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'augmenter la sécurité des usagers piétonniers à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la route 338 appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est très préoccupé par la sécurité des piétonniers qui utilisent la route 338 pour se rendre au village de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer des traverses piétonnières avec des dispositifs de signalisation pour permettre aux piétons de la Municipalité de traverser en toute sécurité la route 338;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle soit avisée de la situation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Marilyne Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Olivier Doyle rapporte qu'il a assisté le 28 mai dernier à l'AGA de transport soleil. Il constate une augmentation de la demande à Pointe-des-Cascades.
- Le conseiller Martin Juneau a assisté à une rencontre du comité de la piste cyclable de Soulanges le 27 mai dernier à Coteau-du-Lac.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky souhaite un bon été à tous les citoyens en cette période de COVID-19.

Il est fait mention que le parc Saint-Pierre reste fermé malgré l'annonce du gouvernement considérant les demandes du gouvernement pour le nettoyage fréquent des parcs.

PAROLE AU MAIRE

- La guérite est maintenant ouverte depuis la fin de semaine dernière, avec des agents de sécurité qui assure la gestion de la guérite. Cela fait partie du projet pour sécuriser la pointe. Une somme de 1 500 \$ a été amassée cette fin de semaine. Cela pourrait amoindrir le coût de la dépense. Il y aura également des pancartes d'interdiction de stationner avec un système de vignettes pour les citoyens. Le conseil n'hésitera pas à s'adapter pour de nouvelles mesures.
- Il y aura un Lac-à-l'épaule le 20 juin pour voir un plan d'ensemble pour l'avenir de la Municipalité qui sera ensuite présenté aux citoyens.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions suivantes ont été posées par courriel :

- Possibilité d'avoir 4 versements pour payer les taxes municipales
- Détails sur le projet de la caserne incendie et des ateliers municipaux (Fonds avancés et suite des choses)
- Détails relativement aux projets du futur hôtel de ville, du presbytère et de l'église (Les fonds avancés, les travaux effectués et la suite des projets).

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire suppléant,



Éric Lachapelle

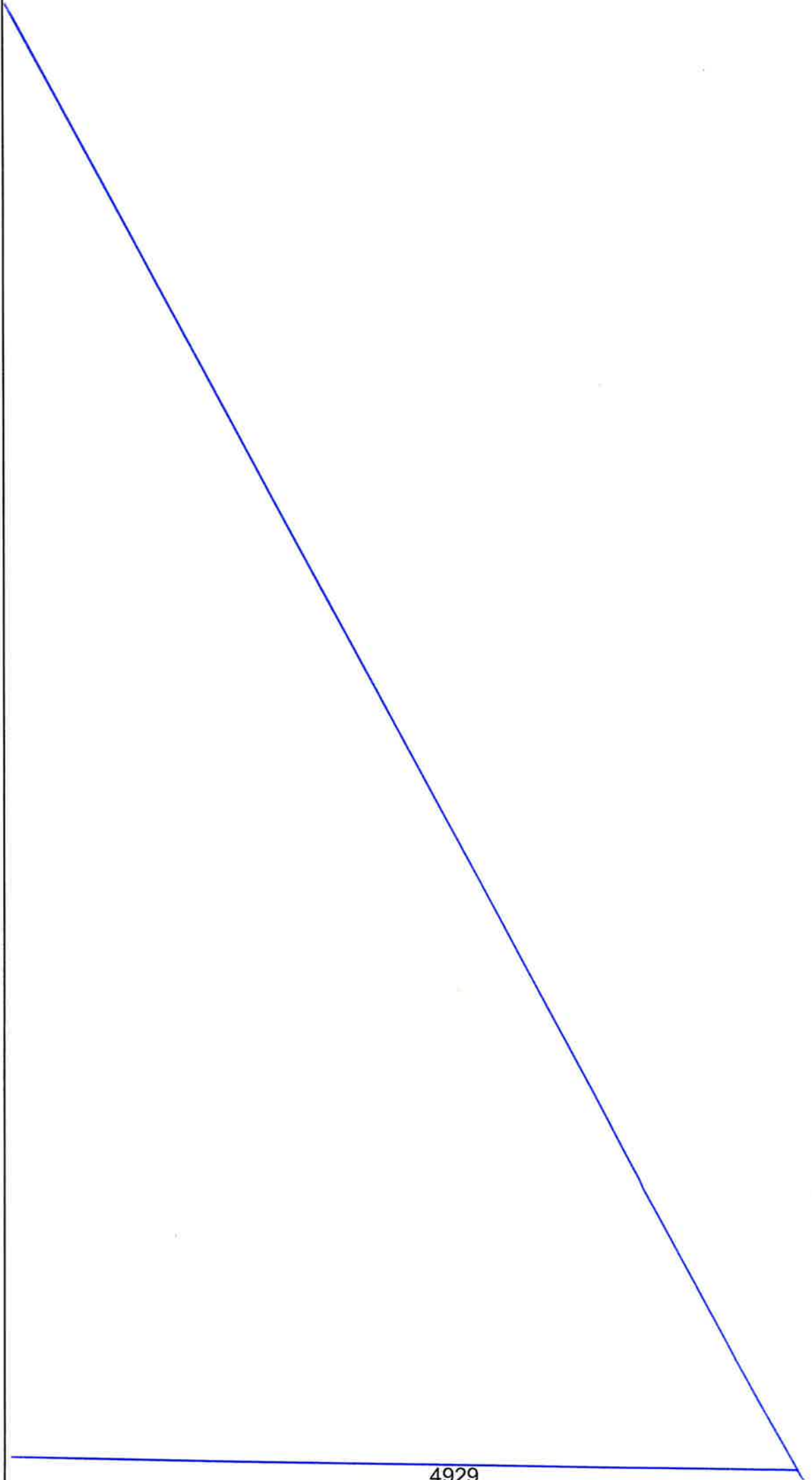


Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*



No de résolution
ou annotation



4929